

Le SNESUP à Lille1 a pris connaissance et débattu de la « note d'orientation stratégique commune aux trois universités lilloises : reconstituer l'université de Lille » qui a été communiquée aux élus des conseils de Lille1 le 29 juin 2011.

- (1) Il salue la volonté annoncée de réformer le mode de fonctionnement du PRES en réaffirmant la nécessité d'un PRES exclusivement de coordination et démocratique ,
- (2) il entend l'argument faisant de la proposition d'Université de Lille une première avancée concrète vers une structuration régionale des universités publiques qu'il continue d'appeler de ses vœux mais regrette vivement que les universités non lilloises qui le souhaitent ne soient pas associées à ce projet dès aujourd'hui, et demande à ce qu'elles le soient au plus vite . Il exige que les possibilités offertes aux partenaires du PRES de rejoindre ultérieurement la fédération des 3 universités lilloises soient strictement réservées aux établissements publics il dénonce comme incompatibles avec un débat réellement démocratique les très courts délais de discussion imposés par le calendrier choisi par les présidents initiateurs de ce projet de fédération. La réalisation concrète de cette fédération imposera de prendre le temps de débattre afin que la structuration choisie lui permette d'être publique et laïque, comme affirmé dans le texte, mais également authentiquement démocratique (point qui reste très incertain à ce stade)
- (3) il considère que ce projet de regroupement universitaire doit être indépendant de possibilités conjoncturelles de financements. Il dénonce donc son association à l'engagement à porter une candidature au deuxième appel à projets IDEX. En effet, ce mode de financement qui déstructure l'université publique nationale est un outil de destruction du service public d'enseignement supérieur et de recherche contre lequel les représentants des personnels et des étudiants se sont toujours élevés.

Aussi, les élus SNESUP demandent la dissociation des votes sur les différentes propositions du document soumis à l'avis du CA de Lille1